

**Date** : 8 juin 2022

**Lieu** : En ligne (réunion enregistrée) et en présentiel à Dakar, au Sénégal, dans le bureau d'OCHA

**Nombre de participants** : 35 dont 10 femmes

**Organisations** : OCHA, PAM, UNICEF, CRS, Croix-Rouge belge, ACF, DG ECHO, Oxfam, Intersos, Secours islamique, COOPI, IFRC, Diakonie, WVI, Université de Wolverhampton, IRC, Concern, HI, CashCap, Fédération luthérienne mondiale, CPO RDC.

**1. Mise à jour des CWG nationaux**

Les CWG du Burkina Faso, du Niger, du Nigéria, de la RCA et du Mali ont partagé quelques mises à jour sur leurs activités et les dossiers en cours.

Rukiye Uysal du Cash Cap est le nouveau responsable du **CWG du Burkina** et elle esthébergée par le PAM. Le groupe est actuellement à la recherche d'organisations pertinentes pour codiriger le CWG à l’échelle sous-nationale. En ce qui concerne le cadre national, le PAM et la FAO sont chefs de file, avec le CRS comme co-chef de file. Un projet est en cours et axé sur le suivi du marché afin d’automatiser le calcul du MEB qui a été mis à jour récemment mais couvrant uniquement le volet sécurité alimentaire. Le CWG travaille sur une note technique non seulement pour harmoniser le MEB et mais aussi le panier de résilience utilisé par le Gvt qui est membre du groupe de travail MEB.

Le **CWG du Niger** travaille actuellement sur deux activités importantes. Premièrement, une note au sein du CWG est en conception dans le but de fournir des recommandations aux programmes monétaires dans des contextes difficiles. Il est important de souligner qu’au Niger, il y a eu certaines restrictions sur l'utilisation des transferts monétaires en raison de problèmes de sécurité. Certains PSF ont également été temporairement interdits d’effectuer des distributions en cash ou liquidités. La note couvrira plusieurs méthodes de CVA avec leurs risques associés, compte tenu du contexte national. A la suite d’une recommandation du groupe de travail MEB, la seconde activité est liée à la surveillance du marché. A cet effet, REACH travaillera en collaboration avec le CWG et soutiendra différentes organisations qui en retour collecteront les informations pour la mise à jour régulière du MEB.

Au **Nigéria,** un consultant appuyé par le PAM a finalisé le draft sur la politique nationale en matière de transferts monétaires. Ce document a été partagée avec le gouvernement et d'autres organisations pour recueillir leurs commentaires. Un second consultant sera recruté pour poursuivre les travaux avec la collaboration d’un groupe national de travail. Le CWG a soumis un plan d’harmonisation du CFW (Cash for Work) pour le NE à l'ISCG et attend son approbation. Vu la forte inflation au Nigéria, le CWG a pris contact avec tous les secteurs pour planifier la revue du MEB pour la mise en place de programmes CVA adaptés à cette situation.

Le **CWG de la RCA** a lancé une cartographie des PSF couvrant trois localités prioritaires (Bangui, Paoua et Kaga-Bandoro) définies sur la base du volume des transferts monétaires. Ground Truth Solutions (GTS) animera une formation sur la redevabilité des programmes de transferts monétaires du 13 au 15 juillet. Il est prévu de former 30 participants de différentes organisations sur les concepts fondamentaux de la redevabilité et leur application aux programmes de transferts monétaires. GTS organise également une enquête auprès des bénéficiaires de transferts monétaires en cours. L'enquête sera réalisée dans 4 localités : Bambari, Bangui/Bimbo, Kaga Bandoro et Paoua. Ces zones ont été sélectionnées en fonction du volume des interventions et l'objectif est d'avoir des informations précises sur les préférences relatives aux modalités des transferts monétaires, la prise en charge des besoins essentiels, l'utilisation des transferts, l'atténuation des risques, etc.

Le **CWG du Mali** a organisé une formation certifiée CALP sur les transferts monétaires au profit du personnel du programme. La formation s'est déroulée du 6 au 10 juin 2022 à Bamako avec la présence de 30 participants. Par ailleurs, le groupe de travail pour le suivi du MEB a été mis en place dans le but de valider le MEB d'ici mi/fin juin. Le PAM, actuel co-chef de file du CWG, passera le relais à OCHA. La transition sera progressive, étant donné que la passation pourra avoir lieu dans un délai de 18 mois. Cependant OCHA prend désormais le lead sur les dossiers clés (processus MEB, collecte de données, 5W) et rejoint le groupe de coordination du CWG dans l’organisation et la facilitation des réunions.

*Vous pouvez écouter/visualiser cette session dans l’enregistrement entre 00:03:15 et 00:21:00.*

**2. Présentation de la nouvelle politique thématique de la DG ECHO sur les transferts d’espèces**

La DG ECHO est un bailleur de référence pour les transferts monétaires en termes de politique et de distributions de transferts d’espèces. Cette nouvelle politique est distincte de celle mise en place en 2013. En effet, cette dernière était sur les transferts monétaires et les coupons, alors que la dernière est relative aux transferts d’espèces et est basé sur les évidences produites. La DG ECHO encourage les transferts d’espèces à usage multiples (MPC) comme modalité de premier choix, avec des compléments supplémentaires si nécessaire mais cela n'exclut pas une analyse spécifique. Au sein du document, le lien entre le CVA et la protection sociale est assez développé avec deux thèmes qui lui sont dédiés.

En raison du temps limité, la présentation a couvert certains aspects généraux et seulement quelques thèmes spécifiques, comme indiqué ci-dessous.

Thème 2.2. Évaluation, analyse des réponses et choix de la méthodologie

Thème 2.3. Inclusion des plus vulnérables

Thème 3.1. Favoriser les résultats du secteur grâce à l'approche des besoins fondamentaux

Thème 3.2. Transferts adéquats et équitables

Thème 3.3. Préparation

Thème 4.5. Mesurer la rentabilité et l'efficacité

Thème 6.2. Cadres communs de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL)

Thème 6.4. Suivi du marché

Attaché à ce compte-rendu, vous trouverez la présentation qui a été utilisée et une autre plus exhaustive couvrant plusieurs thèmes. La version française de cette politique n’est pas encore disponible mais les travaux de traduction sont en cours.

*Vous pouvez écouter/visualiser cette session dans l’enregistrement entre 00:21:35 et 01:15:00.*

**3. Présentation de l'impact de la crise en Ukraine - PAM**

Le PAM a présenté la situation des marchés, montrant une forte inflation générale touchant la région comme conséquence des prix élevés des denrées alimentaires. Les raisons présentées sont multiples : la récolte réduite de certains pays l'année dernière et la hausse conséquente des prix des denrées alimentaires, les sanctions qui imposées à certains pays, l’insécurité, et récemment les conséquences de la crise en Ukraine avec la hausse des prix du carburant et des engrais. Le marché de la farine de blé est très dépendant de l'Ukraine et de la Russie et dans certains pays de la région les prix ont monté en flèche avec notamment une hausse de 70% pour le Burkina Faso et plus de 200% pour le Ghana.

Lorsque l'on compare les prix actuels avec la moyenne des prix de l'année dernière et celle des cinq dernières années, on observe une augmentation générale d'au moins 25 %. De surcroît, certains pays constatent une flambée de prix au-delà du 70 % sur des denrées. Une partie de cette hausse des prix est due au coût du transport qui a augmenté.

Même dans ce contexte de forte inflation, le PAM maintient la stratégie d’assistance en cash ou liquidités aux bénéficiaires en raison de leurs multiples avantages contrairement aux prestations en nature. Pour s'assurer que le pouvoir d'achat ne soit pas réduit, le PAM utilise différentes mesures d'atténuation telles que :

* Regrouper les aides pour fournir des transferts plus importants moins fréquemment afin de permettre aux ménages de profiter des économies d'échelle ;
* Examiner la nature cyclique des hausses de prix pour s'assurer que des transferts plus importants sont fournis lorsque les prix sont plus bas avant une augmentation saisonnière anticipée ;
* Plaider auprès des donateurs pour un financement supplémentaire afin de garantir des valeurs de transfert plus élevés lorsque les mesures ci-dessus ne peuvent minimiser l'impact de l’inflation ;
* S’assurer que 100 % des valeurs de transfert sont fournies.

*Vous pouvez écouter/visualiser cette session dans l’enregistrement entre 01:16:00 et 01:37:00.*

**4. Présentation du processus MEB au Niger – CWG Niger**

Le processus d'obtention du MEB au Niger fut long et laborieux et c’est ce qui dénote de sa particularité.

Le MEB du Niger datait de 2012 et depuis lors la valeur était de 32.500XOF (valeur pour la sécurité alimentaire). Aujourd'hui encore, la valeur officielle reste la même et la nouvelle valeur adoptée sera utilisée à partir de l'année prochaine. A cause de son obsolescence, le MEB a créé une situation dans laquelle toute organisation calculait différemment la valeur du transfert suivant le type de bénéficiaires et la localisation exacte (régions et département). Au Niger, le montant des transferts monétaires augmente chaque année, il était donc important de revoir le MEB. En 2018, le CWG a été sollicité par organisme gouvernemental pour élaborer un nouveau MEB. La pandémie de Covid a joué également un rôle dans le retard d’exécution de cette tâche.

Une approche multisectorielle fut adoptée dans le calcul du nouveau MEB qui est fixé à 81.300XOF. Ce calcul prend en compte l'éducation, la sécurité alimentaire, le WASH, les Abris et NFI, la protection et la santé. Le MEB final est en cours de validation par le ministère des Affaires Humanitaires.

Un guide d'utilisation du MEB est également en cours et sera validé par tous les secteurs.

**Défis du processus** : tous les secteurs n'avaient pas une bonne compréhension générale des transferts monétaires et cela a retardé l’exercice. En plus, plus d'un secteur disposait de kits similaires qu'ils utilisaient pour assister les bénéficiaires, ils devaient donc décider dans quel secteur ces kits devaient être inclus pour le MEB.

*Vous pouvez écouter/visualiser cette session dans l’enregistrement entre 01:38:00 et 02:05:00.*